Association : Le panier de Germaine
87380 St Germain les Belles

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le jeudi 13 novembre 2014
à la salle de la mairie de MEUZAC

Présents : Cyriane Bajou, Dominique Braeckman, Mireille Kindt-Bourgeois, Ginette Pariselle, Céline Larrart, Patrick Lespagnol, Eric Lavorel.
Excusés : Denise Faideau, Sylvain Cairola, Florence Collette, Céline Leyssenne.

1. Désignation d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire de séance :
   Présidente : Céline Larrart ; Secrétaire : Eric Lavorel

2. Rapide bilan sur les dossiers en cours :
   - Festival Alimenterre (17 octobre 2014) :
     Une quarantaine de participants. Même si beaucoup étaient déjà convaincus, il y a eu un bon niveau d'échanges, ce qui est toujours réconfortant et fait sentir qu'on n'est pas tout seul. Petit bémol : le film présenté était en VO (anglais) sous-titrée, ce qui a gêné certaines personnes.

   - Conférence sur les pesticides (3 octobre 2014) :
     Organisée par Limousin Écologie avec le soutien du Panier de Germaine, cette conférence, animée par les médecins Pierre-Michel Périnaud et Joseph Mazé, a réuni également une quarantaine de personnes, dont le Maire de Saint Germain les Belles. Beaucoup de questions, beaucoup d'échanges sur ce problème de plus en plus présent dans l'esprit collectif.

   - Achat du téléphone, le frigo :
     Le téléphone a pour but principal que l'on puisse appeler les permanents. Il sera donc laissé au local avec un système antivol. Mireille contacte Dominique Poyer pour rechercher un modèle simple et économique.
     Le frigo, cédé par Éric, est en place au local. Patrick rédige un mode d'emploi, qui sera affiché sur la porte, afin de profiter au mieux de cet appareil.

   - Commission sur les perspectives du P.G. à présenter à l'A.G. :
     Cette commission aura pour objectif de réfléchir aux perspectives d'évolution du Panier de Germaine compte tenu des ressources financières de l'association, afin de faire des propositions à l'Assemblée Générale. En raison du peu de temps qui reste avant la prochaine AG, il est décidé d'attendre celle-ci pour constituer cette commission, en faisant appel au volontariat parmi les adhérents et pas uniquement les membres du CA.
     Actuellement, les besoins pour faire fonctionner l'association sont estimés à environ 800€ par an. Les revenus (cotisations et marge de 3% sur les produits vendus) s'élèvent à environ 1200€ par an, ce qui montre une possibilité de diminuer la cotisation et/ou la marge. Par ailleurs, le bénéfice réalisé par l'association depuis sa création est d'environ 4400€. Il est proposé de placer cette somme sur un compte rémunéré, type Livret A, en attendant les propositions de la commission. Les intérêts produits pourraient ainsi contribuer à la diminution des cotisations et de la marge. Cette idée soulève toutefois quelques réticences parmi certains administrateurs, qui y voient une contribution au système bancaire spéculatif. Des projets alternatifs, tels que jardins partagés, liens inter-générationnels, collaboration avec le Secours Populaire, développement du bio dans les cantines, sont proposés. L'idée de prendre un salarié est à nouveau évoquée, sans qu'un consensus soit dégagé, notamment faute d'un projet précis dans lequel ce poste pourrait s'inscrire.
     Ces options seront donc étudiées par la Commission lorsqu'elle sera installée.
     Par ailleurs, Cyriane pointe des écarts parfois importants entre les prix d'achat des produits dans Ancolie et ceux figurant ensuite sur les factures de quelques producteurs, le plus souvent au détriment des adhérents. Elle va donc demander aux coordinateurs de vérifier les prix des produits auprès de leurs producteurs, afin de régulariser au plus vite cette situation (qui ne concerne que 4 ou 5 d'entre eux). Dans le même temps, les coordinateurs sont invités à rappeler à leurs producteurs qu'ils doivent, conformément aux règles du Panier de Germaine :

    - être adhérents de l'association (et s'acquitter de leur cotisation),
    - fournir une copie de leur certificat bio annuel,
    - fournir un bon de livraison chaque fois qu'ils livrent des produits,
    - établir leurs factures en temps et en heure, sans retard excessif.

  - Boite Gmail :
    Cette boîte mail est gérée par le (la) secrétaire de l'association, ou son adjoint. Si aucune de ces personnes ne peut le faire à un moment donné, le (la) secrétaire se charge de trouver un remplaçant.

  - Mail des activités de la semaine :
    Cette activité est également gérée par le (la) secrétaire de l'association, ou son adjoint. Là aussi, si aucune de ces personnes ne peut le faire à un moment donné, le (la) secrétaire se charge de trouver un remplaçant. En cas de difficulté à faire le tri dans toutes les informations qui arrivent, il est toujours possible de demander conseil auprès des autres membres du Bureau.

3. Comment gérer les offres des producteurs sur des produits semblables sans ouvrir la porte à une course au prix les plus bas, à un émiettement des commandes ,tout en veillant à notre objectif de développer localement l'agriculture bio et biodynamique ? Redéfinition des règles de choix des producteurs.
   Plusieurs administrateurs (tous coordinateurs produits), évoquent des difficultés, parfois importantes, pour communiquer avec leurs producteurs et/ou mettre en place des fréquences de commandes qui puissent satisfaire à la fois les producteurs et les adhérents. Certains se retrouvent également à devoir gérer de manière arbitraire une concurrence qui peut se créer entre producteurs locaux d'un produit similaire, privant ainsi certains d'un débouché possible, ce qui peut paraître contraire aux buts de l'association qui sont de développer l'agriculture bio et locale.
   L'idée suggérée est donc que, dans le respect du règlement intérieur (qui prévoit, notamment, une priorité donnée au producteur établi ou en conversion bio, le plus proche de Saint Germain les Belles), chaque producteur adhérent à l'association contacte, lorsqu'il le souhaite, son coordinateur pour proposer ses produits. Lorsqu'il existe une situation de concurrence, le coordinateur réunit les producteurs concernés pour les encourager à trouver un accord (à l'exemple de ce qui se passe actuellement avec les deux maraîchers qui fournissent chaque semaine le Panier en s'accordant sur les produits qu'ils proposent respectivement). Idem en cas d'installation d'un nouveau producteur, avec, en plus, l'accord préalable du CA. Dans le cas où un producteur ne se manifesterait pas au bout d'un certain temps (variable selon les situations), le coordinateur informe le CA qui tentera alors de joindre le producteur pour connaître ses intentions vis-à-vis du Panier. Une réunion de tous les coordinateurs produits pour évoquer ce sujet plus en détail va être programmée avant la prochaine AG.
   Le but recherché est avant tout d'inviter les producteurs à travailler ensemble au lieu de se faire concurrence.

4. Nouveaux produits à proposer :
   <u>Noix :</u> Laure Chazelas, au Domaine de la Borie à La Porcherie. Accord du CA, Jenny Gutteridge est la coordinatrice. Un autre producteur, plus éloigné, pourrait être également proposé prochainement. **<u>Châtaignes :</u>** Hervé Férand à St Yrieix. Accord du CA, Ginette Pariselle est la coordinatrice.
   <u>Tisanes, plantes aromatiques et médicinales :</u> Julien Barataud à Chanteix (19). Accord du CA, Stéphane Morelon est le coordinateur.

5. Diverses sollicitations :
   - **<u>Bourse semences-graines par l'association « 1001 semences limousines » :</u>** Événement au niveau départemental prévu début 2015, autour de Limoges, avec conférences, réunions et débats autour du problème de marchandisation des semences. De nombreuses associations, AMAP, sociétés de jardiniers, etc, sont invitées. Le Panier de Germaine y participera.

   - **<u>Agence régionale de la santé (ARS) :</u>** Création d'un annuaire des associations qui oeuvrent pour favoriser le lien social et la lutte contre l'isolement dans le canton de Saint Germain les Belles. Le Panier de Germaine va s'inscrire.

   - **<u>Bulletin municipal de St Germain :</u>** Patrick rédige l'article pour le Panier de Germaine.

- **Adhésion à Bolivia Inti Sud Soleil :** Cette association est à l'origine de l'activité « Marmite Norvégienne », portée par Dominique pour le Panier de Germaine. A ce titre, il est décidé de renouveler l'adhésion (60 €). Cyriane vérifie si l'adhésion 2014 a bien été enregistrée. Dominique informera (lorsqu'elle le pourra) les adhérents lorsque des ateliers sont organisés.

- **Marché d'automne à Limoges, organisé par l'ARDREAR et axé sur les circuits courts :** Le Panier de Germaine ne sera pas présent sur ce marché, mais fournira les informations concernant l'association en vue de la confection d'une carte représentant la position géographique des différents acteurs des circuits courts (à l'image de ce qui avait été fait par GABLIM en son temps).

- **Fédération des acteurs du Patrimoine :** Le Panier de Germaine n'y participe pas car en dehors des buts de l'association.

6. Prévisions pour l'assemblée générale :
   Le CA fixe la date au 24 janvier 2015 à 16h30, dans la salle au-dessus de l'Office de Tourisme à Saint Germain les Belles. Chacun sera invité à porter de quoi constituer un petit repas de clôture. Ordre du jour à fixer lors du prochain CA.

7. Questions diverses :
   Aucune question diverse n'a été soulevée. Séance levée à 23h30.

Prochain CA : jeudi 8 janvier 2015 à 20h, chez Patrick Lespagnol.